

Période de questions

Séance ordinaire du 25 mai 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
21 septembre 2020	<p><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>Est-ce possible de mandater le Service des loisirs ou de l'environnement afin de mettre sur pied un comité qui s'adresse aux utilisateurs qui vont faire leurs courses à vélo ou à vélo avec assistance électrique depuis l'emprise nord-ouest du boulevard Saint-Luc (secteurs Saint-Luc et L'Acadie) vers les autres secteurs de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu?</p>	<p>La présentation du plan directeur du réseau cyclable sera le mercredi 16 juin 2021, en soirée. Les détails suivront dans les prochains jours.</p>		Actif
10 décembre 2020	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Dans le dossier du club de tir de L'Acadie, l'article 20 de l'entente du 22 décembre 2016 : « Pendant le délai, les activités du champ de tir qui sont actuellement en opération sur le lot 6 022 234 pourront être maintenues conformément à la réglementation en vigueur. »</p> <p>Est-ce que la Ville, sans mettre en péril l'entente du 22 décembre 2016, peut se doter d'un règlement efficace au niveau du bruit provenant des champs de tir étant donné que Carrière Bernier et 9088-7662 ne respectent pas cette entente de mettre fin à tous les tirs extérieurs pour juillet 2020?</p>	<p>Une première présentation a été faite le 11 mai 2021. Différentes alternatives sont actuellement en analyse et nous sommes en attente d'un avis juridique sur les répercussions associées à une modification réglementaire.</p>		Actif

Période de questions

Séance ordinaire du 25 mai 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
10 décembre 2020	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>L'ÉTS en collaboration a publié en novembre 2020 un guide à l'intention des municipalités sur la gestion et la planification des activités récréatives extérieures bruyantes, dont les champs de tir.</p> <p>En attendant la décision des diverses cours de justice, ce qui risque d'être long et sans mettre en péril l'entente du 22 décembre 2016, est-ce que notre ville a l'intention de suivre ces recommandations de l'ÉTS et de modifier son règlement actuel qui ne permet pas de contrôler les nuisances par le bruit provenant des activités des champs de tir?</p>	<p>Une première présentation a été faite le 11 mai 2021. Différentes alternatives sont actuellement en analyse et nous sommes en attente d'un avis juridique sur les répercussions associées à une modification réglementaire.</p>		Actif
25 mai 2021	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Lors de la dernière séance du conseil municipal du 27 avril 2021, la date du 11 mai 2021 était retenue pour une présentation afin d'orienter le conseil municipal vers une nouvelle réglementation pour mieux contrôler la nuisance par le bruit des champs de tir dans tous les secteurs.</p> <p>Considérant que le règlement actuel pour le contrôle des nuisances par les bruits d'impact provenant des champs de tir se voulait temporaire afin de trouver une</p>			

Période de questions

Séance ordinaire du 25 mai 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>solution définitive, qui est l'entente du 22 décembre 2016;</p> <p>Considérant les recommandations de l'ÉTS et de la santé publique quant aux normes de bonnes pratiques réglementaires du bruit d'impact;</p> <p>Considérant qu'en 1994, la ville de Sainte-Anne-des-Plaines, avec un règlement de 55 dBA avec ajout de 5 dBA de pénalité à cause des bruits d'impact, a eu gain de cause à la cour supérieure dans le dossier du centre de tir olympique qui causait des nuisances par le bruit à ses citoyens;</p> <p>Est-ce que notre ville a l'intention de modifier sa réglementation sur le bruit pour les champs de tir et de suivre les recommandations des spécialistes en acoustique (ÉTS, santé publique, GRC, MELCC) sans mettre en péril l'entente du 22 décembre 2016 afin d'éviter que les citoyens soient pris en otage dans la suite de ce dossier?</p> <p>1994canlii3705-jugement-1994.pdf</p>			
20 janvier 2021	<p><u>Julie Lefebvre – 33, rue François</u></p> <p>Un panneau d'arrêt a été installé au coin de l'av. Héroux et du boul. d'Iberville. Comme il n'était pas visible, il a dû être déplacé (vers le sud). J'emprunte cette traverse au moins deux fois par jour. Depuis le 7 janvier, j'ai été témoin de plusieurs interceptions policières parce que les voitures ne s'arrêtent pas. Ma famille et moi avons failli être happées alors que nous étions engagées pour traverser. Ce</p>	<p>Le sujet est à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité sur la sécurité publique qui aura lieu le 26 mai 2021.</p>		Actif

Période de questions

Séance ordinaire du 25 mai 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
20 janvier 2021	<p>matin, c'est la brigadière qui a failli l'être. Je vous écris justement à ce sujet : sa présence est toujours requise pour les élèves piétons. Il ne faudrait pas que son mandat se termine le 22 janvier.</p> <p><u>Cathy Émond – 547, rue Choinière</u></p> <p>Bonjour, vous avez mis un stop au coin du boul. d'Iberville et de l'av. Héroux et une brigadière est présente le matin et le soir. Cependant, est-ce qu'elle va demeurer là jusqu'à la fin de l'année? J'ai observé, à de nombreuses reprises, que les automobilistes ne font pas leur stop ou bien le font très vite, ce qui ne laisse pas le temps aux enfants de traverser. Situation très dangereuse pour nos enfants qui vont/reviennent de l'école. La police effectue de la surveillance et arrête régulièrement des automobilistes n'ayant pas fait de stop. Svp conserver la brigadière. Merci!</p>			
21 janvier 2021	<p><u>Caroline St-Onge – 104, rue François</u></p> <p>Bonjour, nous vous remercions pour la mise en place du stop au coin de l'av. Héroux et du boul. d'Iberville. Par contre, il y a encore plusieurs voitures qui ne font pas l'arrêt même au moment où les enfants veulent passer à la fin des classes, même avec la brigadière. Est-ce possible de faire augmenter la présence policière à cet endroit et de garder la brigadière en place jusqu'à la fin de l'année scolaire. Je suis très inquiète pour la sécurité de mes enfants. Merci.</p>			

Période de questions

Séance ordinaire du 25 mai 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
22 février 2021	<p><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>Concernant les bruits impulsionnels provenant du club de tir de L'Acadie et le non-respect du règlement sur le bruit indiquant un maximum de 60 dBA, qu'est-ce que la Ville entend faire, à court terme, pour permettre aux résidents qui subissent toujours des crêtes sonores atteignant jusqu'à 85,6 dBA?</p>	<p>Une première présentation a été faite le 11 mai 2021. Différentes alternatives sont actuellement en analyse et nous sommes en attente d'un avis juridique sur les répercussions associées à une modification réglementaire.</p>		Actif
22 février 2021	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>En 2017, selon l'article 10 de l'entente entre la Ville et Bernier 9088, une expertise conjointe a déterminé la superficie du milieu humide présent dans le boisé du champ de tir (6 022 233). Cette superficie est incluse dans la banque virtuelle de terrains selon un ratio 1:10.</p> <p>1) Est-ce que 1 m² du milieu humide compense 10 m² de terrain en développement domiciliaire?</p> <p>2) Quelle est la superficie exacte du milieu humide du lot 6 022 233?</p>	<p>1) En attente d'un suivi.</p> <p>2) Il y a une superficie de milieu humide de 10 ha sur ce lot.</p>		Actif Clos
23 avril 2021	<p><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>Concernant l'article 10 du protocole d'entente entre la Ville et le club de tir de L'Acadie traitant de la banque virtuelle de terrains et qui se lit comme suit : «...afin de compenser les taxes et les droits, en</p>	<p>En attente d'un suivi.</p>		Actif

Période de questions

Séance ordinaire du 25 mai 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>lien avec la réalisation de tout projet de développement, dont notamment le 15 % de droit de développement exigible par la ville pour un nouveau projet ».</p> <p>1) Malgré la réponse adressée à une citoyenne le 26 janvier dernier expliquant ce processus, est-ce que la Ville peut produire une carte de cette banque virtuelle de terrains qui vise la préservation des habitats naturels?</p> <p>2) Également, est-ce que la Ville est en mesure d'expliquer ce processus de compensation en offrant une présentation réelle ou fictive permettant d'illustrer concrètement ce type de transaction?</p> <p>3) Enfin, est-ce que la Ville peut nous donner l'origine de ce concept, ainsi que les raisons qui ont favorisé l'adoption de ce modèle de compensation plutôt qu'un autre?</p> <p>Merci pour l'intérêt que vous portez à nos questions.</p>			
26 avril 2021	<p><u>Normand Gagnon – 90, rue du Boisé-de-l'île</u></p> <p>J'aimerais savoir s'il est possible de modifier le règlement sur le bruit extérieur les fins de semaine à partir de 17 h.</p> <p>Serait-il possible que pour les mois d'avril à juin et de septembre à décembre, le bruit extérieur soit autorisé jusqu'à 19 h. Il est souvent difficile de nettoyer notre terrain la semaine et nous n'avons pas assez de</p>	<p>Une première présentation a été faite le 11 mai 2021. Différentes alternatives sont actuellement en analyse et nous sommes en attente d'un avis juridique sur les répercussions associées à une modification réglementaire.</p>		Actif

Période de questions

Séance ordinaire du 25 mai 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>temps la fin de semaine lorsque nous devons arrêter de passer la tondeuse ou le souffleur à feuilles à 17 h. Merci!</p>			
<p>26 avril 2021</p>	<p><u>Normand Faucher – 21, rue Lebel</u></p> <p>Dans l'étude de CIMA+ du 11 mars 2020 qui fut demandée par la Ville, nous retrouvons aux pages 10 et 11 et au sommaire exécutif (page ii) qu'il y a un problème de sécurité avec la piste 11-29.</p> <p>Selon les normes actuelles du TP312, 4^e édition, la surface de décollage de la piste 29 ne permet pas le dégagement minimal requis de 8 m au-dessus du chemin Grand-Bernier et aussi pour permettre l'aménagement des RESA (aire de sécurité d'extrémité de piste). CIMA+ a donc recommandé que la longueur de la piste soit diminuée de 4 012 à 3 650 pieds et de déclasser la piste du groupe AGN IIIA à groupe AGN II.</p> <p>La question s'adresse donc au Service juridique de la Ville :</p> <p>1) Puisque cette situation est connue de la Ville depuis le dépôt de cette étude le 11 mars 2020, quelle est la responsabilité encourue par la Ville en cas d'accident puisqu'aucun correctif n'a été apporté à ce jour (CFS 22 avril 2020)?</p> <p>2) Quand entendez-vous réduire la longueur utile de la piste 11-29, cela en conformité avec la recommandation de CIMA+?</p>	<p>Le mandat de CIMA+ avait pour objectif d'établir un plan directeur pour l'aéroport en lien avec un futur développement et elle ne visait aucunement à diagnostiquer la conformité actuelle de l'OSL.</p> <p>Le 8 mètres indiqué au rapport a pour objectif de permettre un développement à l'ouest du chemin Grand-Bernier et non de répondre aux exigences du TP312.</p> <p>Il est important de spécifier que l'aéroport CYJN est régi selon la 4^e édition du TP312 et non la 5^e.</p> <p>Dans la 4^e édition, l'article 4.3.1.3 stipule « Un minimum de 4,3 m doit être alloué au-dessus de la partie la plus élevée d'une route. »</p> <p>Dans le cas où la Ville souhaiterait appliquer le 8 m pour permettre le développement, il est très important qu'une évaluation soit effectuée par un expert pour mesurer les impacts opérationnels et financiers d'un tel changement. La réduction du 40 m indiqué dans le rapport de CIMA+ implique des corrections majeures pour le seuil 11 de la piste 11-29 (marquage, feux de seuil, feux de piste, publications, etc.)</p> <p>En conclusion, le 8 m est uniquement dans</p>		<p>Clos</p>

Période de questions

Séance ordinaire du 25 mai 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
		l'objectif d'un futur développement à l'ouest du chemin Grand-Bernier et actuellement la norme applicable est le 4,3 m.		
5 mai 2021	<p><u>Chantal Massicotte – 2, 5^e Rue</u></p> <p>Mercredi 5 mai 2021. Bonjour, À propos du champ de tir de L'Acadie.</p> <p>1) Est-ce que la compagnie Parkbridge, propriétaire du Parc Rémillard dans le secteur L'Acadie, a été mise au fait des démarches de la municipalité pour faire cesser le bruit du champ de tir?</p> <p>2) Si oui, est-ce que Parkbridge a manifesté ses intentions d'une quelconque participation auprès de la ville de St-Jean-sur-Richelieu?</p> <p>3) Si non, la Ville va-t-elle informer les résidents du Parc Rémillard de ses démarches, consultations publiques, etc.</p> <p>Malheureusement, les résidents du Parc Rémillard sont souvent oubliés, peu consultés, voir jamais consultés, malgré que les 291 propriétaires locataires paient des taxes municipales à la municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu. Il serait intéressant de nous solliciter davantage parce qu'après tout, nous sommes plusieurs citoyens!</p> <p>4) J'aimerais vous faire part d'une inquiétude grandissante de la circulation routière sur la route 104. Depuis quelques semaines, j'ai remarqué une augmentation</p>	<p>1) L'entente signée par le propriétaire du club de tir est publique et a été relatée par les médias.</p> <p>2) La participation de Parkbridge à l'entente n'est pas nécessaire.</p> <p>3) La Ville informe toujours ses citoyens des consultations publiques. Dans le présent dossier, aucune consultation publique n'a eu lieu.</p> <p>4) Merci pour vos recommandations et de nous faire part de vos préoccupations.</p>		<p>Clos</p> <p>Clos</p> <p>Clos</p> <p>Clos</p>

Période de questions

Séance ordinaire du 25 mai 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>de la circulation automobile et des camions sur la route 104. Sincèrement, champ de tir, bruit de la circulation routière, c'est énormément de bruit. Il y a eu des études de bruit pour le champ de tir. Il serait temps d'en faire pour le bruit engendré par la circulation routière des automobiles et des camions. Merci de me tenir au courant de vos interventions.</p>			
6 mai 2021	<p><u>Paul Paradis</u> À qui de droit, Je vous transmets par la présente copie d'une lettre adressée au Conseil en environnement et développement durable le 27 avril dernier avec copie à la Présidente du conseil de Compo-Haut-Richelieu concernant des problèmes que je rencontre avec la collecte de feuilles mortes associés à un terrain comportant plus de 60 arbres de diverses grosseurs. Je vous sou mets le tout pour commentaires, si possible. Merci de l'attention que vous porterez à cette lettre.</p>	<p>La collecte des matières organiques dans le bac brun a débuté en février 2021. Les feuilles, qui sont des matières organiques valorisables, peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déposées dans le bac brun à chaque collecte (43 collectes dans l'année); - Mises en sacs en bordure de rue lors de la collecte spéciale à l'automne; - Apportées sans frais dans les écocentres en tout temps; - Déchiquetées pour enrichir le sol. 		Clos
7 mai 2021	<p><u>Geneviève Thibodeau – 230, rue Champlain</u> Bonjour! Serait-il possible de remettre le stationnement P4 gratuit pour une durée de 3 heures, comme il était avant?</p>	<p>Le plan de gestion du stationnement du Vieux-Saint-Jean vise à assurer une disponibilité de cases de stationnement dédiées à la clientèle sur les artères commerciales (rues du Quai, Richelieu,</p>		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 25 mai 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>Je suis commerçante sur la rue Champlain et je perds beaucoup de clientèle. J'ai même une cliente qui a reçu une contravention pendant le temps qu'elle payait à l'horodateur (en 4 min.).</p> <p>Il va s'en dire que cela n'attire pas les gens au centre-ville. De plus, nous devons expliquer à tous les gens comment ça fonctionne, nous perdons un temps fou et subissons leur mauvaise humeur.</p>	<p>Champlain et Jacques-Cartier ainsi que sur les rues transversales) comme on retrouve une cohabitation d'usagers dans ce secteur : clients, travailleurs et résidents. L'objectif de la tarification est de favoriser la rotation de la clientèle pour répondre aux besoins commerciaux (commerces, restaurants et services). La tarification du stationnement P4, qui est au cœur de l'activité commerciale, s'inscrit dans cette démarche.</p> <p>Les parcomètres ont été remplacés ou le seront au fur et à mesure de l'avancement des travaux afin de faire place aux horodateurs, virage technologique oblige. De plus, l'application mobile « Sécunik » a été mise en place en 2019 afin d'offrir une plus grande flexibilité à la clientèle, dont la possibilité d'ajouter du temps directement en ligne, et ce, sans aucun déplacement. Il est aussi possible de payer directement à l'horodateur en argent comptant ou encore avec une carte de crédit. À cette fin, un affichage additionnel sera installé, au cours du mois de juin, sur les horodateurs afin d'améliorer et de simplifier leur utilisation. Le prix est de 0,50 ¢ pour 30 minutes et uniforme à tout le centre-ville.</p> <p>Il est important de savoir que le paiement d'un stationnement est rattaché à la voiture (plaque d'immatriculation). Un véhicule peut donc changer de stationnement dans le Vieux-Saint-Jean durant la période de temps alloué par le</p>		

Période de questions

Séance ordinaire du 25 mai 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
		<p>client.</p> <p>Des stationnements gratuits sont disponibles en périphérie des zones commerciales ainsi que des zones réservées aux détenteurs de vignettes (travailleurs ou résidents).</p>		
17 mai 2021	<p><u>Suzanne Gingras – 147, rue Augustin-Gauthier</u></p> <p>Bonjour,</p> <p>Le pickleball se pratique depuis 2011 à Saint-Jean-sur-Richelieu et les joueurs sont toujours en attente de terrains adéquats pour pratiquer ce sport.</p> <p>Actuellement, le terrain de tennis au parc Marguerite-Bourgeois est ligné pour le pickleball. Ce terrain est très prisé par les joueurs de tennis. Il est possible de réserver ce terrain, ce qui sera fait par l'Association de pickleball, mais ça ne règlera pas le problème de conflit entre les joueurs de tennis et de pickleball qui désirent pratiquer en petits groupes en dehors des heures réservées par l'Association.</p> <p>1) Considérant que 29 terrains de tennis sont disponibles sur le territoire de la ville, serait-il envisageable d'étudier la fréquentation de ces terrains et que le lignage d'un seul de ces terrains soit fait, ce qui donnerait facilement six terrains uniquement dédiés au pickleball en attendant que des installations adéquates</p>	<p>La Ville Saint-Jean-sur-Richelieu est consciente de l'évolution et de l'engouement pour le sport émergent qu'est le pickleball, et ce, autant localement qu'au plan national.</p> <p>Pour le moment, nous souhaitons maintenir le partage des usages entre le tennis et le pickleball sur les terrains qui ont été modifiés à cet égard. Outre les terrains lignés sur le tennis Marguerite-Bourgeois et le tennis du parc Jacques-et-Marie dans le secteur L'Acadie, saviez-vous que nous avons dédié la patinoire permanente du parc Bleury (près de la polyvalente Marcel-Landry) au sport de pickleball en été? Nous avons donc déjà prévu cet espace presque exclusif pour les amateurs de pickleball.</p> <p>La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu étudie actuellement la faisabilité d'implanter un ensemble de terrains de pickleball sur son territoire. Le conseil municipal sera bientôt interpellé à cet égard.</p> <p>Dès que des annonces seront possibles, la</p>		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 25 mai 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>et permanentes soient faites?</p> <p>2) Un autre problème se pose pour la saison hivernale. Comment se fait-il que nous ne puissions pas avoir un endroit au même titre que les autres sports qui bénéficient d'espace intérieur (gymnase d'école ou autres).</p> <p>Ce sport est maintenant au programme de certaines écoles et sa popularité ne cesse de grandir.</p> <p>Merci de votre attention.</p>	<p>Ville diffusera les communiqués en ce sens.</p> <p>1) Au niveau de revoir la vocation des terrains de tennis afin d'y permettre le pickleball, monsieur le maire est favorable au partage de ces espaces entre les différents sports.</p> <p>2) Au niveau de la pratique intérieure, la Ville a toujours favorisé le partage des plateaux scolaires pour son offre de service. Or, nous sommes conscients des besoins et nous en tenons compte dans notre planification des nouvelles installations.</p>		
17 mai 2021	<p><u>Julie Sirois – 27, boul. St-Joseph</u></p> <p>Bonjour, je me demande si la Ville va acheter d'autres véhicules munis d'un boyau-aspirateur, comme celui qui sillonne le centre-ville.</p> <p>Il en faudrait un à Iberville et un autre vers le quartier Normandie.</p> <p>À la vitesse qu'il se déplace, il en faudrait plusieurs, mais je sais aussi que ça prend de la main-d'œuvre.</p> <p>Il y a tellement de compagnies sous-traitantes qui passent la tondeuse à gazon dans les parcs et sur les terre-pleins directement sur les déchets, contrairement à ce qui est écrit dans le devis. Le véhicule en question pourrait ramasser les déchets avant la tonte. Merci.</p>	<p>L'acquisition de ce type d'équipement est effectivement à l'étude au sein du Service des travaux publics et s'inscrit dans notre réflexion visant à améliorer nos opérations de salubrité sur le territoire.</p> <p>Plusieurs solutions sont également à l'étude actuellement afin de maximiser notre efficience et notre efficacité opérationnelle sur le territoire, dont celle d'ajout d'équipements mécaniques.</p>		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 25 mai 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
25 mai 2021	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Considérant le règlement n° 0527, article 13.3 Calendrier des tournois :</p> <p>Considérant que tout exploitant d'un champ de tir ou club de tir doit communiquer au greffier de la ville, au plus tard le 1^{er} mai de chaque année, le calendrier des tournois, championnats et compétitions de tir au pigeon d'argile prévus pour la période du 15 mai au 15 septembre. (règl. 1358, art. 1) (règl. 1466, art.1);</p> <p>Considérant que le club de tir de L'Acadie a l'obligation, selon l'article 13.3 du règlement n° 0527, de déposer un calendrier de ses activités le 1^{er} mai de chaque année;</p> <p>1) Est-ce que la ville a bien reçu ce calendrier du club de tir de L'Acadie en date du 1^{er} mai 2021?</p> <p>2) Si oui, est-ce que la ville peut rendre le calendrier des activités du club de tir de L'Acadie disponible?</p>	<p>1) Oui, nous avons reçu le calendrier.</p> <p>2) Oui, nous vous le ferons parvenir.</p>		<p>Clos</p> <p>Clos</p>
25 mai 2021	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Considérant la mise en place d'une médiation qui vise à accélérer le dénouement du litige qui oppose Carrière Bernier et 9088 à la Ville afin d'éviter le prolongement inutile de la nuisance</p>	<p>1) La médiation n'a pas eu lieu.</p> <p>2) Juge Pierre Dalphond, ancien juge à la cour d'Appel.</p> <p>Les résultats sont confidentiels.</p>		<p>Clos</p> <p>Clos</p>

Période de questions

Séance ordinaire du 25 mai 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>inacceptable et récurrente du bruit provenant du champ de tir de L'Acadie;</p> <p>1) Est-ce que la médiation a eu lieu?</p> <p>Si oui,</p> <p>2) Qui est le médiateur et quels sont les résultats?</p> <p>Si non,</p> <p>3) Pourquoi un tel délai?</p>	<p>3) Aucune réponse.</p>		Clos
25 mai 2021	<p><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>Concernant le club de tir de L'Acadie, dès 2001, la Ville était informée par les résidents du secteur de la nuisance sonore occasionnée par les tirs extérieurs.</p> <p>Conséquemment, pourquoi la Ville a-t-elle accordé un droit acquis à Carrière Bernier dans l'entente du 22 décembre 2016? Merci.</p>	<p>La Ville n'a pas accordé de droit acquis à Carrière Bernier.</p>		Clos
25 mai 2021	<p><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>Concernant la pièce R-8 déposée par les avocats du club de tir de L'Acadie, est-ce que les élus de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu étaient informés de l'envoi d'un texto, le 10 juillet 2020, par M. François Vaillancourt (ex-directeur général de la Ville) à M. Charles Ouimet, pour lui conseiller de ne pas révéler des informations confidentielles relatives aux négociations à l'un des conseillers de la Ville? Merci.</p>	<p>Monsieur le Maire répond non.</p>		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 25 mai 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
25 mai 2021	<p><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>Quels sont les développements concernant le procès opposant la Ville au club de tir de L'Acadie, incluant la médiation accréditée privée, car ce dossier traîne depuis 2001? Merci.</p>	<p>Le dossier est toujours pendant devant les tribunaux. Le processus de médiation est confidentiel.</p>		Clos
25 mai 2021	<p><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>Concernant les réponses écrites à nos questions, pourquoi celles-ci ne sont-elles pas accessibles après le 8 mars 2021? Merci</p>	<p>Le Service des communications dépose les réponses écrites sur le site Internet. Nous nous assurerons qu'elles soient déposées.</p>		Clos
25 mai 2021	<p><u>Gilles Hébert – 91, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Question 1 :</p> <p>Monsieur le maire, avez-vous un scénario de réouverture de la salle du conseil pour y accueillir à nouveau l'électorat lors des prochaines séances du Conseil?</p>	<p>Les municipalités ne peuvent accueillir de citoyens tant qu'elles ne seront pas en zone jaune.</p>		Clos
25 mai 2021	<p><u>Gilles Hébert – 91, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Question 3 :</p> <p>Il y a trois ans, le 19 février 2018, à 2 h 23 min. 39 sec., lors du rejet par le groupe des 9 de l'article 8 concernant le lobbyisme apparaissant dans le nouveau code d'éthique que vous proposiez,</p>	<p>Monsieur le conseiller Justin Bessette répond qu'effectivement, il a respecté ses engagements auprès des lobbyistes.</p>		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 25 mai 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>monsieur le Maire, M. Justin Bessette a déclaré ceci.</p> <p>Je le cite : « Je suis d'accord, j'avais pas de problème à retirer tantôt la proposition parce que je l'aurais déclaré pareil, c'est juste qu'on mettait le côté obligatoire... je n'avais pas de misère non plus à céder pis à continuer à déclarer à toutes les fois que je rencontre un lobbyiste ou qu'un lobbyiste me rencontre. » Fin de la citation</p> <p>Question : Or, dans le dossier du champ de tir, dont le propriétaire n'a pas respecté l'entente du 22 décembre 2016, pénalisant ainsi l'électorat de 1 000 maisons du district de L'Acadie de M^{me} Marcoux, M. Justin Bessette peut-il nous informer, comme il l'avait dit, des approches lobbyistes dont il a été l'objet à ce sujet?</p>			
25 mai 2021	<p><u>Gilles Hébert – 91, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Question 4 :</p> <p>Jean Fontaine, lors de la séance du 27 avril 2021, à 3 h 07 min. 06 sec., s'est adressé à la direction générale au sujet de la médiation entre la famille Ouimet et la Ville concernant le champ de tir de L'Acadie et l'entente non respectée du 22 décembre 2016 par la famille Ouimet.</p> <p>Je le cite : « Yé temps que ça se règle à L'Acadie, la situation du champ de tir, ç'a des incidences dans mon quartier aussi. »</p> <p>De plus, lors de l'émission Éric Latour.com</p>	<p>Monsieur le conseiller Jean Fontaine répond que tout a été fait dans les règles de l'art, qu'il n'est pas inquiet pour ses démarches et de ne pas craindre.</p> <p>Madame la conseillère Christiane Marcoux répond ne pas avoir été l'objet d'approches lobbyistes et qu'elle n'a nullement l'intention de brader les droits des citoyens.</p>		Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 25 mai 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>2406 du 28 avril 2021, à la 24^e minute, Jean Fontaine ajoute ceci.</p> <p>Je le cite : « Je sais qu'il y a des négociations présentement entre la famille Ouimet pis la Ville pour régler la problématique du champ de tir et développer-là (sur les terres à Latour). Faque on est en train de négocier puis ils sont intéressés à développer et moi aussi je suis intéressé. Ce sont les plans. Je veux voir ce coin- là se développer. » Fin de la citation</p> <p>Questions :</p> <p>1) Jean Fontaine a-t-il été l'objet d'approches lobbyistes de la part du champ de tir de L'Acadie?</p> <p>2) A-t-on signifié à Jean Fontaine qu'il y a un lien de cause à effet entre la résolution du conflit créé par le propriétaire du champ de tir et le possible développement domiciliaire sur les terres à Latour du district de Jean Fontaine?</p> <p>3) Madame Marcoux et Jean Fontaine vont-ils brader nos droits inscrits dans l'entente du 22 décembre 2016 afin de faire avancer le projet domiciliaire sur les terres à Latour du district de Jean Fontaine?</p>			

Période de questions

Séance ordinaire du 25 mai 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
25 mai 2021	<p><u>Louise Dionne – 123, rue Fernand-Séguin</u></p> <p>Un de nos voisins, l'aéroport de Trois-Rivières, arrive à générer 92 M\$ en retombés économiques. Dans l'étude sur le développement de l'aéroport du 1^{er} octobre 2020, on indique des retombés de seulement 13 M\$ pour l'aéroport de Saint-Jean.</p> <p>1) Depuis les quatre dernières années, quelles ont été les démarches pour favoriser le développement à notre aéroport et en améliorer les retombés?</p> <p>2) Quels sont les résultats?</p>	En attente d'un suivi.		Actif
25 mai 2021	<p><u>Éric Archambault – 28, rue Tremblay</u></p> <p>À la suite de l'article paru dans le journal Le Canada Français et à la suite de l'écoute de la capsule audio de la dernière séance publique de la MRC datée du 17 mai, j'ai compris que vous avez rejeté la proposition d'amendement suggéré par un de vos collègues Maire.</p> <p>La proposition traitait de l'ajout d'une résolution pour un cautionnement pour une subvention à venir du gouvernement du Québec afin de permettre à 800 résidences dans le Haut-Richelieu d'avoir accès à Internet haute vitesse. La discussion a débuté à 4 minutes. J'ai alors compris que vous avez voté contre l'amendement qui rajouterait cette résolution et à 11 minutes 40 vous avez</p>	<p>1) Monsieur le Maire répond que c'est faux, qu'il s'est opposé à l'ajout d'un point à l'ordre du jour.</p> <p>2) Monsieur le Maire dit que les citoyens peuvent le croire sur parole.</p>		Clos Clos

Période de questions

Séance ordinaire du 25 mai 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>affirmé que vous vivez de l'intimidation et du harcèlement et que les maires vous imposaient une pression indue.</p> <p>Est-il vrai de croire ces affirmations telles qu'entendues dans la capsule audio?</p>			
25 mai 2021	<p><u>Jocelyn Bourdon – 870, rue Curé-St-Georges, bur. 212</u></p> <p>Ma question est pour le maire.</p> <p>Je suis Jocelyn Bourdon, président du syndicat des cols blancs, qui représente également les brigadiers scolaires.</p> <p>1) Pourquoi la Ville, par l'entremise de sa directrice du Service des ressources humaines, M^{me} Maude Clossey, refuse de rémunérer les brigadiers scolaires qui subissent les grèves des enseignants, alors que le salaire est déjà prévu au budget et que la Ville nage dans plus de 20 M\$ de surplus, dont 8,1 M\$ provenant du gouvernement?</p> <p>2) Est-ce que la Ville veut faire des économies sur le dos des brigadiers déjà fragilisés par la pandémie?</p>	<p>Les questions seront soumises à la direction générale.</p>		Actif